

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 24 octobre 2023

17 h 00 – Salle polyvalente de la maison communale Etienne Passebois (St Frézal de Ventalon)

<u>Nombre de membres en exercice :</u> 14	L'assemblée régulièrement convoquée le 17 octobre 2023, s'est réunie sous la présidence du Maire Pierre-Emmanuel DAUTRY.
<u>Présents :</u> 11	<u>Présents :</u> Frédéric CEBRON, Olivier CHARTON, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Loïc JEANJEAN, Camille LECAT, Siméon LEFEBVRE, Daniel MATHIEU, Hervé PELLECUER, Muriel SAIZ, Emilie THISSE, César VERDIER
<u>Votants :</u> 13	<u>Représentés :</u> Jean-Claude DAUTRY (représenté par Pierre-Emmanuel DAUTRY), Céline MATHIEU (représentée par Daniel MATHIEU)
	<u>Absents :</u> Adrien RICARD
	<u>Secrétaire de séance :</u> Hervé PELLECUER

➤ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 juillet 2023**

Le compte rendu du précédent conseil municipal est présenté aux élus. Camille LECAT demande à ce que soit complété le paragraphe en « Questions diverses » relatif aux travaux de la route départementale 35 afin de préciser son positionnement sur le sujet.

Après intégration de cette modification précisant qu'il agit à titre personnel dans le cadre du collectif « les Soulèvements de l'amer », les élus valident à l'unanimité le compte rendu de la séance du conseil municipal du 24 juillet 2023.

➤ **Subventions / adhésions aux associations pour l'année 2023**

Lors du conseil municipal du 24 juillet, le quorum n'a pas été atteint pour voter les subventions aux associations EPI DE MAINS et RENOUEAU DE LA POMME 100 % CEVENNES, certains élus s'étant retirés du vote compte tenu de leurs fonctions au sein de ces associations. En vertu de l'article L2121-17 du CGCT : "*Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum*".

Sont donc remis au vote :

- Subvention de fonctionnement annuelle de 600 € à l'association EPI DE MAINS,
- Subvention exceptionnelle de 2 200 € à l'association EPI DE MAINS pour l'aménagement de l'aire de jeux,
- Subvention de fonctionnement annuelle de 400 € à l'association RENOUEAU DE LA POMME 100 % CEVENNES, qui a notamment pour objectif d'aider à l'entretien du verger dans le sens du bien commun.
- Adhésion de 100 € à l'association RENOUEAU DE LA POMME 100 % CEVENNES.

Pour les subventions à l'association EPI DE MAINS, Camille LECAT, Daniel MATHIEU et Jean-Claude DAUTRY se retirent du vote compte tenu de leur implication au sein de l'association. Les élus votent pour les subventions proposées à 11 voix pour.

Pour la subvention et l'adhésion à l'association RENOUEVEAU DE LA POMME 100 % CEVENNES, Daniel MATHIEU et Frédéric CEBRON se retirent du vote compte tenu de leur implication au sein de l'association. Les élus votent pour la subvention et l'adhésion proposées à 11 voix pour.

Arrivée de Siméon LEFEBVRE à 17 h 41.

➤ **Association foncière agricole : intégration des parcelles communales**

L'assemblée générale constitutive de l'association foncière pastorale et agricole libre va avoir lieu le 10 novembre prochain. La commune doit valider officiellement les parcelles retenues pour intégrer l'AFA et donner délégation au Maire pour signer tout document relatif à l'intégration de ces parcelles dans l'AFA et prendre tous les actes de gestion courante dans le cadre de l'AFA.

Les élus votent à l'unanimité pour la délibération proposée.

➤ **Convention Trait d'Union / Communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère / Commune de Ventalon en Cévennes**

L'association Trait d'Union a envoyé à la mairie un projet de nouvelle convention tripartite visant à mettre à disposition de Trait d'Union les locaux de la crèche et à répartir de manière détaillée les charges locatives liées au fonctionnement de celle-ci. La commune prend en charge annuellement les frais de fonctionnement visés dans la convention et liés au local de la crèche et en contrepartie, l'association Trait d'Union s'engage à inscrire à son budget une participation financière pour la micro- crèche « Ventoudoux » à Ventalon en Cévennes (soit 500 € par mois). Les élus valident la convention proposée mais celle-ci doit tout d'abord être validée par la Préfecture. L'association Trait d'Union reviendra vers la commune à ce sujet.

➤ **Assurances statutaires : adhésion au contrat-groupe du Centre de Gestion**

Il est proposé d'adhérer au contrat-groupe du Centre de Gestion relatif aux assurances statutaires à compter du 1^{er} janvier 2024.

A l'issue de l'appel d'offres, c'est le groupement DIOT SIACI / GROUPAMA D'OC qui a été retenu. Les taux proposés sont les suivants : 7,97 % pour les agents CNRACL (taux actuel : 8,39 %) et 0,95 % pour les agents IRCANTEC (taux inchangé).

Les taux sont garantis pour 3 ans.

Les élus votent à l'unanimité pour l'adhésion au contrat-groupe d'assurances statutaires du Centre de Gestion pour la commune et pour la caisse des écoles.

➤ **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférés (CLECT) 2023**

Comme tous les ans, il est proposé aux élus de voter sur les montants définitifs des attributions de compensation proposées par la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère. Les élus votent sur les montants définitifs des attributions de compensation proposées par la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère à 12 voix pour et 1 abstention. En effet il est précisé que le fonctionnement de la CLECT n'est pas toujours évident à comprendre.

➤ **Passage à la M 57 : règlement budgétaire et financier ; amortissements**

En prévision de la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2024 de l'instruction budgétaire et comptable M57, il est proposé d'adopter un règlement budgétaire et financier. Ce règlement n'est pas une obligation pour les communes de moins de 3 500 habitants n'adoptant pas une gestion pluriannuelle des crédits. Mais il est en revanche obligatoire pour les communes qui décideraient de recourir à la gestion pluriannuelle des crédits. Dans un souci de gestion optimale des finances communales, un projet de règlement a été travaillé et il est présenté aux élus lors de la séance. Il sera voté lors d'une prochaine séance, afin de laisser le temps aux élus d'en prendre connaissance de manière détaillée.

Les règles d'amortissement en M57 sont également présentées aux élus. Les élus valident à l'unanimité la délibération proposée sur les règles d'amortissement.

➤ **Décisions modificatives budgétaires**

Il est proposé aux élus des décisions modificatives budgétaires des budgets communaux afin de permettre des ajustements de crédits sur certaines imputations.

Budget principal de la commune :

COMMUNE VENTALON EN CEVENNES

Exercice : 2023

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
24/10/2023	6411	Personnel titulaire	2 000,00				
24/10/2023	6618	Intérêts des autres dettes	1 300,00				
24/10/2023	6573	Subv. fonct. Organismes publics	-3 300,00				
Total Dépenses			0,00	Total Recettes			0,00

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
24/10/2023	203-44	Frais d'études, recherche, développement	3 000,00				
24/10/2023	2138-40	Autres constructions	2 100,00				
24/10/2023	203-45	Frais d'études, recherche, développement	-5 100,00				
Total Dépenses			0,00	Total Recettes			0,00

Budget de la caisse des écoles :

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
Total Dépenses			0,00	Total Recettes			0,00
Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
24/10/2023	020-0	Dépenses imprévues	-1,75				
24/10/2023	2184-0	Mobilier	1,75				
Total Dépenses			0,00	Total Recettes			0,00

Budget AEP :

SERVICE EAU VENTALON EN CEVENNES

Exercice : 2023

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
Total Dépenses			0,00	Total Recettes			0,00
Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
24/10/2023	21531-10	Réseaux d'adduction d'eau	-4 000,00				
24/10/2023	2031-10	Frais d'études	2 000,00				
24/10/2023	2111-10	Terrains nus	2 000,00				
Total Dépenses			0,00	Total Recettes			0,00

Les élus votent à l'unanimité les décisions modificatives proposées.

➤ **Rénovation de la fontaine de Vimbouches**

Il est proposé d'actualiser le plan de financement de la rénovation de la fontaine de Vimbouches. Un nouveau devis a été établi suite aux remarques du Parc national des Cévennes et à une concertation des habitants du hameau sur ce projet. Les habitants du hameau sont très intéressés par ce projet.

Les élus valident à l'unanimité le nouveau plan de financement proposé.

Départ d'Emilie THISSE à 18 h 50.

➤ **Aménagement parking de l'Espinas**

Le Conseil Départemental de la Lozère a contacté la commune concernant la réfection du mur en pierres sèches du parking de l'Espinas situé sur la route départementale 35. Le Département envisage la prochaine réalisation de ces travaux. Pour ce faire, le Conseil Départemental de la Lozère a sollicité la commune afin d'acquérir une emprise foncière d'environ 100 m² sur la

parcelle 134A 524 pour pouvoir réaliser ce mur. Un géomètre devra passer pour faire une division parcellaire et un acte administratif sera établi. Les frais seront pris en charge par le Département.

M. Benjamin DECEUNINCK, Directeur de l'association des Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches, présent dans le public, est sollicité par le Maire afin d'apporter des précisions techniques sur la nécessité d'augmenter l'emprise foncière et sur la problématique des normes et des réponses réglementaires relatives à la technique de la pierre sèche.

Certains élus évoquent le stationnement sur le parking qui devra être modifié si l'emprise du mur est élargie. Une vigilance est à avoir quant à l'implantation de l'emprise par rapport aux places de parking.

L'aspect esthétique du parking sera amélioré.

Les élus votent à l'unanimité concernant la vente de cette emprise foncière au Département.

➤ **Information du Maire : décisions prises dans le cadre de ses délégations**

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations permanentes qui lui ont été accordées par le conseil municipal.

- Les travaux du city-stade sont presque achevés. Le test de solidité doit être réalisé prochainement.
- Déploiement de la fibre : une étude est en cours sur le déploiement de la fibre à l'Espinas par Alliance Très Haut Débit.
- Point sur la téléphonie mobile : sur décision de l'Etat et grâce à l'intervention active de la mairie, un pylône sera implanté pour résorber une partie des zones blanches de la commune. Ce pylône couvrira notamment le secteur des Abrits où se trouve l'école.
- DECI / DFCI : une réunion a eu lieu avec la Direction Départementale des Territoires, l'ONF, le SDIS et le Groupement forestier de Conches pour réfléchir à l'implantation d'un bassin DFCI ou DECI sur la commune. La commune a l'obligation légale de se mettre aux normes au niveau des points DECI.
- Point sur le foncier : Frédéric CEBRON présente le sujet qui concerne la ruine de Poussiels. M. Alain BRASSEUR a fait une offre d'acquisition à la commune qui s'élève à 5 000 €. Les élus débattent de la valeur de la ruine. En effet plusieurs élus estiment que ce bien a une valeur supérieure à la proposition reçue. Une renégociation devra être menée à ce sujet.
- Point sur le programme routier 2024 : Frédéric CEBRON doit prendre rendez-vous avec Lozère Ingénierie. Les élus sont sollicités pour faire connaître les travaux à réaliser en 2024. Le panneau Michelin doit être refixé à proximité de la Ponge (au niveau de l'ancienne cabine téléphonique). Une réunion sera organisée en mairie concernant le rendu de l'audit du Programme national des Ponts et l'élaboration du programme de voirie 2024.
- Bassin AEP de Lézinière : sa régularisation est évoquée car les contraintes ont évolué concernant les périmètres de protection. Le dossier doit être réétudié.
- Syndicat mixte de la Ligne Verte : Loïc JEANJEAN vient d'être élu nouveau Président du Syndicat. Il évoque les projets et le budget 2024 de la voie verte. Un accord de financement du Département et de l'Etat à hauteur de 35 % a été obtenu. La Région aide également le projet.
- Point sur les travaux de régularisation des captages AEP de St Frézal : les travaux devraient être achevés au 06 novembre.
- Mise en service de l'Agence France Services tous les mardis à la mairie du Géripon de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 : elle devrait avoir lieu en novembre. La date de la labellisation n'est pas encore connue.

- Informatisation de la bibliothèque de Lézinière : une inauguration du service aura lieu le 11/11 après la cérémonie commémorative. Un projet d'aménagement de village sera mené en 2024 pour mettre en valeur les abords de la mairie annexe et du temple, et rendre plus confortable l'espace bibliothèque. Ce projet sera mené conjointement avec les aménagements des hameaux de l'Ayrolle et de l'Espinassas. Une subvention pourra être demandée au Conseil Départemental.
- Bureau de vote à l'Espinassas : Loïc JEANJEAN a été en contact avec Benjamin DECEUNINCK, Direction de l'association ABPS, à ce sujet. Le sujet doit être réétudié pour voir s'il est possible d'implanter un bureau de vote à l'Espinassas dans le bâtiment des ABPS (en remplacement des deux bureaux de vote actuels). Une nouvelle demande sera faite à l'association ABPS par la commune, avant d'obtenir l'accord de la Préfecture pour le déplacement des bureaux de vote en ce lieu central.

➤ **Questions diverses**

- Chemin Poussières – le Cros

Camille LECAT pose une question écrite concernant le statut du chemin du Cros.

« M. Le maire,

Dans un courriel du 4 septembre adressé à M. Serge Laine, vous affirmez que le chemin qui relie Le Cros à Poussières « n'est pas un chemin public ».

Pensez-vous toujours qu'il s'agit d'un chemin privé ou bien les éléments que je vous ai communiqués :

Carton d'archives St-Andéol de Clerguemort O1-10

- Facture travaux 1991,

- projet enquête publique 1997,

- témoignage actes réguliers d'entretien entre 2008 et 2020 par la mairie) vous permettent-ils de corriger votre appréciation initiale en tout état de cause ce qui concerne la partie élargie en 1991?

D'une manière générale, quelles mesures comptez-vous prendre pour garantir une libre circulation et un entretien régulier sur ce chemin rural dont est rappelons-le la desserte et la sécurité civile de plusieurs fonds distincts du bas du hameau du Cros?

Je vous remercie pour votre attention et votre réponse. »

Un conflit de voisinage actuellement en cours sur le hameau entraîne une cristallisation des tensions autour de ce chemin et de son statut.

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 21 h 45.